

ZOOM

Dispositif Éco Énergie Tertiaire : l'arrêté " Valeur absolue II " est paru

L'arrêté " Valeurs absolues II " est paru au Journal Officiel le 24 avril dernier. Il modifie le premier arrêté " valeurs absolues I " paru en avril 2020, qui s'appliquait uniquement aux bureaux, à l'enseignement primaire et secondaire et à la logistique de froid, soit " plus de la moitié des surfaces tertiaires " indiquait alors le **Ministère de la Transition écologique**.

Ce nouveau texte complète le Dispositif Éco Énergie Tertiaire qui détermine depuis juillet 2019 les objectifs de baisse des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à l'horizon 2030, 2040 et 2050. En plus de 50 pages, il définit les niveaux de consommations d'énergie finale fixés en valeur absolue à respecter en 2030, en France métropolitaine pour certains bâtiments tertiaires : **bureaux - services publics** (plus précisément, les sous catégories d'activités suivantes : "espaces coworking", "salles de marché", "centres d'appels", "zones accueil public", "grandes salles de réunion - auditoriums - amphithéâtres", "centres documentaires"), **établissements d'accueil de la petite enfance** (crèches, haltes-garderies), **les écoles maternelles et les bâtiments d'enseignement supérieur**. Il valorise également les réseaux de chaleur et de froid. Le champ d'application s'élargit aussi pour concerner les **bâtiments tertiaires neufs**, en permettant de modifier l'année de référence de leurs consommations

énergétiques jusqu'à 3 ans après la date de réception des travaux de construction. De nombreuses précisions sont également apportées sur les dispositions à respecter.

Certaines activités restent encore en attente d'un **dernier arrêté " Valeurs absolues III "** qui devrait paraître à l'été. Il s'agit des commerces, de l'audiovisuel, de la culture et spectacles, des établissements de nuit et de loisir, des hébergements en auberge de jeunesse, centres sportifs, colonies de vacances, gîtes d'étape et refuges de montagne, de l'hôtellerie, de l'imprimerie et reprographie, de la justice, des parcs d'attractions et parc à thèmes, des parcs d'expositions, des résidences de tourisme, de la restauration, des salles serveurs et centres d'exploitation informatique, de la santé et action sociale, des salles de sport, de stationnement, des terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, des transports ainsi que des sites de vente et services automobile, moto, véhicule industriel et nautique. Ce dernier texte intégrera également les valeurs spécifiques pour les **départements d'outre-mer**.

► Téléchargez l'arrêté " Valeurs Absolues II " du 13/04/2022 (source : JO du 24/04/2022)

> CFP – 27/04/22

www.batiactu.com – actu-environnement.com - 26/04/22

> ÉCONOMIE

Après un rebond de 7 % en 2021, **l'économie française accuse un brutal coup d'arrêt au premier trimestre 2022**. L'Insee enregistre en effet un **taux de croissance nul au premier trimestre 2022**, alors qu'elle anticipait initialement une progression de l'activité de 0,3 % (0,25 % pour la Banque de France). **Inflation (4,5 % en mars) et guerre en Ukraine** ont paralysé la consommation des ménages qui a reculé de 1,3 % au premier trimestre. " Cette baisse est principalement due au recul de la consommation alimentaire (-2,5 %) et, dans une moindre mesure, à celui de la consommation d'énergie (-1,6 %) ". En ce début d'année, **l'investissement des entreprises a néanmoins progressé de 0,7 %**. Malgré la conjoncture inflationniste et la recrudescence de l'épidémie de Covid en Chine, les chefs d'entreprises, interrogés par l'Insee continuent cependant à afficher une relative confiance en ce qui concerne leurs perspectives d'activité. **En avril, l'indicateur du Climat des affaires s'élève en 106**, un niveau bien supérieur à sa moyenne de longue période (100). Ils se différencient des ménages dont le moral s'est effondré en mars. D'après l'Insee, le taux de marge des entreprises, au 1^{er} trimestre 2022 s'élevait en moyenne à 32,4 %, contre 27,1 % en 2019. " La France a entamé 2022 avec de solides perspectives de croissance et nous vivons encore dessus. S'il y a des difficultés, elles se manifesteront sans doute à l'été ", relève un banquier. **Le Fonds Monétaire International (FMI)** a toutefois abaissé de 0,6 point sa prévision de croissance pour la France par rapport à son estimation de janvier. Il prévoit désormais **une progression de l'activité de 2,9 % dans l'Hexagone**, contre 2,8 % pour la zone euro et de 2,1 % pour l'Allemagne.

> Le Fig.Eco.- 22/04/22 - Les Echos – Le Monde - 29/04/22

Un décret du 5 avril précise les modalités à observer pour prétendre au dispositif de soutien gouvernemental destiné à **compenser partiellement la hausse du GNR**. Dotée d'une enveloppe de 80 M€, cette aide est réservée aux **entreprises de moins de 250 salariés**, exerçant leur activité principale dans un secteur des travaux publics (tels que la " *Construction de réseaux électriques et de télécommunications* " ou les " *Travaux d'installation électrique sur la voie publique* "), dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou un total de bilan de 43 M€. Les entreprises éligibles doivent exploiter un matériel de travaux publics, être résidentes fiscales en France, ne pas être en procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) et ne pas disposer d'une dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019. Le texte fixe le montant de l'aide à 0,125 % du chiffre d'affaires annuel 2021, dans la limite de 200 000 € (régime d'aide de minimis). Les entreprises ont jusqu'au 30 juin 2022 pour en faire la demande sur le site impots.gouv.fr.

► Téléchargez le [Décret n°2022-485 du 5 avril 2022](#) (source : JO du 6/04/2022)

> www.lemoniteur.fr – 6/04/22

En 2021, selon le modèle de révision des prix du **Syndicat de l'Éclairage**, **l'inflation a progressé de 13 % pour les luminaires d'éclairage intérieur et de 15 % pour ceux d'éclairage extérieur**. **Dominique Ouvrard, Délégué Général adjoint** du syndicat alerte sur les **pénuries de composants électroniques**, indispensables aux équipements de technologie leds et aux capteurs de présence ou de lumière naturelle, utilisés pour réguler l'éclairage, désormais obligatoires pour la rénovation. Les difficultés d'approvisionnements concernent aussi les **métaux (acier, aluminium, cuivre...)** et les **matières plastiques**, utilisées dans la production des appareils, des circuits électriques. " *Il faut que la filière soit consciente de la situation qu'affrontent les fabricants français. On ne peut pas exiger d'eux des durées de validité des prix et des offres de quatre ou six mois en ce moment, alors que certains de leurs fournisseurs en amont font des offres de prix valables seulement quelques jours* " souligne-t-il.

> www.batiweb.com – 13/04/22

> Social

En raison du taux d'inflation élevé, **le SMIC a automatiquement augmenté de 2,65 % le 1^{er} mai**. Pour un emploi à temps plein, **le SMIC mensuel s'élève à 1 645,58 euros brut (1 302,64 euros net)**. Le SMIC horaire brut passe de 10,57 à 10,85 euros. Cette augmentation entraîne de facto un abaissement des minimas sociaux sous la barre du SMIC pour **85 % des branches professionnelles** (146 branches professionnelles). À la mi-avril, après une première revalorisation de 0,9 %, 62 s'étaient déjà retrouvées sous la barre du SMIC (soit 36 %) contre 109 au-dessus. Désormais la chimie, les banques mais aussi Syntec, malgré un accord de revalorisation négocié à 3,1 % avec la CFDT et la CFTC, sont concernées.

> [Les Echos - 29/04/22](#) - [Le Monde - 15/04/22](#)

Fort de **22 500 recrutements entre 2019 et 2022**, le **secteur nucléaire** prévoit de poursuivre ses efforts pour **recruter 20 000 personnes d'ici 2028** afin de répondre au programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires d'ici 2050. La filière rassemble **3 200 entreprises**, implantées sur tout le territoire, dont la moitié travaillent également à l'international. Les compétences recherchées correspondent à des emplois qualifiés. Les **métiers techniques et de l'ingénierie** sont particulièrement pourvoyeurs d'emplois. D'ici 2028, la filière prévoit d'embaucher près de **4 000 ingénieurs**. Au total une centaine de métiers a été identifiée, tous niveaux de qualification confondus. Le secteur recrute également **des profils Bac à Bac+2 : chaudronniers, mécaniciens machine tournante, soudeurs, tuyauteurs, contrôleurs, électriciens industriels...**

> www.studyrama.com – 19/04/22

> ÉNERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

D'après **France Énergie Éolienne**, **l'envolée des prix de l'énergie devrait profiter à l'État**. En effet le complément de rémunération créé il y a 5 ans pour soutenir les filières d'énergie renouvelables agit comme un dispositif de rééquilibrage lorsque les prix de l'électricité flambent, comme en 2021 et 2022. Depuis l'automne dernier, les prix du marché sont supérieurs aux prix cibles préalablement fixés au moment de l'attribution des projets. Les producteurs d'électricité verte (éolien ou photovoltaïque) doivent donc verser à l'État la différence de prix. La filière éolienne devrait ainsi reverser à l'État 600 M€ pour le seul mois de décembre 2021. D'après les estimations de la FEE, **l'État devrait réaliser près de 12 Mds € d'économies entre 2021 et 2022**, grâce à l'abaissement de plus de 5 Mds € de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), 3,7 Mds € de nouvelles recettes et à une économie de 3,22 Mds € par rapport aux sommes budgétées initialement.

> [Contexte – 13/04/22](#) - [Enerpresse – 15/04/2022](#)

En 2021, **4 millions d'abonnements supplémentaires à la fibre** ont été souscrits, de sorte qu'au dernier trimestre 2021, avec 14,5 millions d'accès, le nombre d'abonnements à la fibre a dépassé celui de l'ADSL (14,4 millions). **Plus des deux tiers du territoire (70 %) sont désormais couverts**. Au rythme actuel du déploiement, le chantier devrait s'achever d'ici 2 ans. Actuellement les déploiements se concentrent en zones rurales et dans les villes moyennes (92 % de l'effort), les plus grandes villes, plus rentables, ayant été équipées plus tôt, bien que certains quartiers restent encore mal desservis comme cela est le cas à Lille ou à Marseille.

> [Les Echos – 8/04/22](#)

En 2019, **la filière papier-carton** émettait 2,3 % (2 MtCO₂) des émissions industrielles de l'Hexagone. Le 9 mars dernier, le ministère de la Transition écologique a publié la **feuille de route de la décarbonation** que devra mener ce secteur. Il fixe l'objectif de **réduction des émissions à 39 % d'ici à 2030** par rapport à 2015, tout en prévoyant un accroissement de la production de 5 % à la même échéance. Des investissements devront être réalisés au cours des 8 prochaines années, à hauteur de 800 M€. Le plan proposé repose sur deux principaux leviers : **accroître l'efficacité énergétique des installations et décarboner la production de chaleur**.

> [Énergie Plus - 15/04/22](#)

Le producteur indépendant Technique Solaire (TSE) projette de **créer le plus grand démonstrateur agrivoltaïque**, en équipant **10 sites pilotes** de 6 ha chacun, répartis sur tout le territoire. L'investissement s'élève entre 40 et 50 M€ dont 10 M€ pour la R&D. Le projet repose sur de grandes ombrières photovoltaïques, compatibles avec les activités agricoles, et vise à **produire 1 GW d'ici 2025**. En septembre prochain, un premier site sera équipé de 5 500 panneaux solaires sur 3 ha (capacité : 2,8 MW) en Haute-Saône (70). La solution, baptisée "*Canopée agricole*" repose sur des panneaux solaires rotatifs reliés par des câbles pour former des ombrières installées à 5 m de hauteur. L'emprise au sol est réduite (0,5 %), les supports étant écartés les uns des autres de 27 mètres afin de permettre le passage des engins agricoles et le maintien des activités de grandes cultures (blé, maïs,...) et d'élevage (bovins, ovins). Des trackers pilotés automatiquement permettent aux panneaux de s'incliner selon la course du soleil, tout en générant un ombrage partiel et variable sur la parcelle. Près de 400 capteurs solaires et agronomiques équipent l'ombrière afin que l'installation puisse s'adapter aux conditions météorologiques (vent, gel, grêle, pluie...). Des essais vont être réalisés en équipant partiellement chaque parcelle afin d'étudier les rendements obtenus sur une période de 10 ans. Des tests préalables ont déjà permis de mesurer une amélioration comprise entre 3 et 20 %. La solution repose sur un bail emphytéotique de 40 ans, qui prévoit le versement d'une indemnité partagée entre propriétaire et exploitant.

> www.actu-environnement.com - 7/04/22 - Les Echos - 11/04/22

La crise énergétique révèle **l'urgence et l'importance d'accroître la flexibilité à l'avenir**, estime la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**. Dans le cadre d'une **délibération** publiée le 25 avril, elle souhaite **instaurer "très rapidement" des appels d'offres afin de développer les capacités de stockage d'électricité**. Elle juge "*essentiel d'évaluer dans les plus brefs délais les volumes pertinents de stockage nécessaires à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement pour les prochains hivers et de mettre en œuvre très rapidement ces appels d'offres*".

► Téléchargez la [délibération de la CRE du 7 avril 2022](#) (source : www.cre.fr/Documents/Deliberations/Avis)

> [Contexte - 26/04/22 - Enerpresse - 27/04/22](#)

Un arrêté du 6 avril précise "*les exigences de moyens, ainsi que certaines valeurs forfaitaires*" relatives à la **RE2020** concernant la construction de **bureaux et de bâtiments d'enseignement primaire et secondaire** qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Il complète ainsi l'arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue par le Code de la construction et de l'habitation. Le texte modifie certains aspects de la méthode de calcul, notamment celles liées aux **systèmes énergétiques**. L'arrêté prévoit la mesure de la perméabilité à l'air pour les bâtiments de bureaux et d'enseignement de moins de 3 000 m².

► Téléchargez l'[arrêté du 6 avril 2022](#) (source : JO du 14/04/22)

> www.lagazettedescommunes.com - 14/04/22 - Enerpresse - 26/04/22

D'après **Laurent Bonnet, Directeur immobilier de Fnac Darty**, le groupe consacre "*au moins 5% des Capex annuels à la rénovation*" de ses 957 magasins. En 2021, **l'investissement consacré à la rénovation de ces magasins s'élevait à 6 M€**. Le parc a en moyenne une vingtaine d'années et nécessite des travaux de mise aux normes et d'**amélioration de la performance énergétique**. En Alsace, à Vendenheim, près du tiers des 5 000 m² de l'enseigne Darty seront recouverts de panneaux solaires photovoltaïques. Pour rentabiliser son parc, le groupe entend engager des travaux pour répondre aux objectifs du **Dispositif Éco Énergie Tetraire (DEET)**. Parmi les sites concernés, figure la Fnac du centre commercial d'Evry 2 (91).

> www.lemoniteur.fr - 20/04/22

Souhaitant s'affirmer comme "*un des leaders*" européens de la **production d'hydrogène "bas carbone"** d'ici 2030, **EDF prévoit d'investir 2 à 3 Mds €** "*cofinancés dans le cadre de partenariats industriels et en bénéficiant des mécanismes de soutien nationaux et européens*". A travers sa filiale **Hynamics**, il entend notamment élargir son parc de production nucléaire et renouvelable pour produire de l'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau. "*3 GW permettront chaque année de produire 450 000 tonnes d'hydrogène et d'économiser 3 millions de tonnes de carbone*". De quoi jouer un rôle majeur "*pour décarboner la mobilité lourde : bus, bennes à ordures, camions et trains dans les zones non électrifiées*" explique **Alexandre Perra, Directeur exécutif de l'innovation, responsabilité d'entreprise et stratégie chez EDF**. Actuellement, les 80 millions de tonnes d'hydrogène produites dans le monde sont principalement produites à partir de combustibles fossiles et surtout de gaz.

> [Le Figaro - Les Echos - 14/04/22 - Enerpresse - 15/04/22](#)

D'après **une étude publiée par le Gimelec** en avril, les **retombées économiques liées au développement de l'hydrogène décarboné** en France sont qualifiées de "*colossales*". Si les objectifs de la **Stratégie nationale pour l'Hydrogène** sont respectés, 6,5 GW d'électrolyse devraient être déployés sur le territoire d'ici 2030 générant pour les fabricants de matériels électriques et d'automatismes **10 Mds € de chiffre d'affaires cumulé**. De 2030 à 2040, ce sont 20 Mds € supplémentaires qui pourraient être générés pour une capacité d'électrolyse de 18 GW, puis encore 16 Mds € la décennie suivante avec environ 23 GW installés. Ce potentiel requiert toutefois la mobilisation des acteurs industriels de la filière pour répondre à une croissance jugée exponentielle, dans un environnement fortement concurrentiel. A cette fin, **un groupe de travail** a vu le jour pour envisager les perspectives de développement et de standardisation des équipements, en collaboration avec **France Hydrogène** et le **Comité Stratégique de Filière Nouveaux Systèmes Énergétiques (CSF NSE)**.

► Téléchargez la [présentation de l'étude du Gimelec](#) (source : gimelec.fr)

> [Enerpresse - 21/04/22](#)

"*Carignan*", tel est le nom du dossier étudié par **Orange, l'Arcep et la Banque des Territoires** à propos du **projet de reprise de l'infrastructure de génie civil de l'opérateur télécom**. En jeu, **15 millions de poteaux et 734 000 kilomètres de conduits souterrains** servant de supports aux **réseaux cuivre et fibre**. L'estimation se chiffre à 8 Mds €. "*La location des poteaux et des conduites sur environ 30 millions de lignes en France génère 1,2 Md€ de chiffre d'affaires par an*" dont la moitié permet de financer les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les redevances d'occupation du domaine public. Pour accroître sa résilience face aux intempéries et aux catastrophes climatiques, une partie du réseau fibre déployé en aérien devra être enfoui d'ici quelques années. La fédération **InfraNum**, qui regroupe les industriels de la fibre mène actuellement une étude en ce sens. Pour sa part, l'opérateur historique n'envisage pas de céder son génie civil. "*Orange est opposé aujourd'hui, mais cela changera avec le temps*", prévoit **Ariel Turpin, Délégué général de l'Avicca**, l'association représentant les collectivités utilisatrices des réseaux. Hormis certaines grandes villes qui ont déjà repris et exploitent les fourreaux télécoms, nombre de communes seraient favorables à **création d'une société d'infrastructure gérant les conduites des télécoms**.

> [Les Echos - 25/04/22](#)

EN RÉGIONS

Occitanie. Dans le Gard, à Aramon, **EDF Renouvelables** a débuté la construction d'une **centrale solaire au sol de 4 MWc**, constituée de plus de 7 700 panneaux photovoltaïques bi-faces. Elle est destinée à **alimenter exclusivement le site industriel de Sanofi**, situé à proximité. Il est prévu qu'elle fournisse 5 500 MWh, soit près de 11 % de la consommation d'énergie du site, à compter de début 2023. Le site de Sanofi Aramon se veut exemplaire en termes de transition énergétique. Il est d'ores et déjà équipé de 5 000 m² d'ombrières de parking et " *des années d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique* " lui ont permis d'être certifié ISO 14001 (Système de management environnemental) et ISO 50001 (Système de Management de l'Énergie).

> www.lechodusolaire.fr - 26/04/22 - www.usinenouvelle.com – 22/04/22

PACA. Agro Novae Industrie, implantée à Pertuis (04), est spécialisée dans la transformation des fruits et la fabrication de confiture (40 salariés, 11 M€ de chiffre d'affaires). À la suite d'un premier diagnostic énergétique, cette PME a décidé de revoir son procédé de génération de vapeur et ses installations frigorifiques. Objectif : réduire sa consommation de gaz et d'électricité. L'investissement de près de 300 000 € consacré au changement de groupes frigorifiques a quasiment été intégralement financé grâce au dispositif des **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**. L'entreprise a également obtenu auprès de **BPI France un prêt vert de 500 000 € au taux de 1 %** qui lui permettra de s'équiper pour **autoproduire une partie de son électricité**. Les travaux ont déjà commencé.

> [Les Echos](#) – 5/04/2022

EN EUROPE

Suède. Des chercheurs suédois de l'**École polytechnique Chalmers de Göteborg** ont conçu un système qui permet de **stocker de l'énergie solaire et de la restituer au moment et à l'endroit souhaité**. Le principe repose sur une solution moléculaire " *photocommutatrice* " composée de carbone, d'hydrogène et d'azote. Spécialement conçue, la molécule organique change de forme quand elle est en contact avec le soleil. Par catalyse, elle retrouve sa forme initiale en libérant l'énergie " *stockée* " sous forme de chaleur. Sous la forme d'une puce ultra-mince, un microgénérateur thermoélectrique permet ensuite de transformer la chaleur en électricité. Cette technologie permettrait de **fournir à la demande 1,3 W/m³ de solution**. " *Il s'agit d'une façon radicalement nouvelle de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Cela signifie que nous pouvons utiliser l'énergie solaire pour produire de l'électricité quels que soient le temps, l'heure de la journée, la saison ou la situation géographique. Il s'agit d'un système fermé qui peut fonctionner sans provoquer d'émissions de dioxyde de carbone* " explique **Kasper Moth-Poulsen, professeur au Département de chimie et de génie chimique de Chalmers**. Cet isomère peut être stocké sous forme liquide et être utilisé ultérieurement en cas de besoin, par exemple la nuit ou en hiver. La mise au point du système permettrait de **stocker l'énergie jusqu'à 18 ans**.

> www.enerzine.com - 12/04/22

DANS LE MONDE

L'hydroélectricité fournit 16 % de l'électricité mondiale, soit 3 400 TWh / an. Elle représente, après le charbon et le gaz, la 3^{ème} source de production d'électricité. Toutefois la construction de barrages coûte cher et n'est pas sans conséquences environnementales (impact sur la biodiversité, rejets de méthane, perturbation du débit des rivières...). Des chercheurs ont imaginé une nouvelle technologie appropriée aux zones montagneuses, en utilisant des camions électriques pour stocker et injecter de l'électricité dans le réseau. " *Le système ne nécessite que des routes, qui existent déjà, des stations de charge et de décharge similaires à de petits parkings, une installation de batteries connectées au réseau et des camions* " explique **Julian Hunt, chercheur à l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)** à Laxembourg en Autriche. Le principe consiste à capter une partie de l'eau des ruisseaux à haute altitude pour remplir des citernes qui seront transportées par camions électriques au pied de la montagne de manière à convertir le poids de l'eau en électricité, en utilisant le **système de freinage des camions électriques**. L'électricité est ensuite stockée dans la batterie du véhicule et peut-être injectée dans le réseau ou utilisée par le camion pour transporter d'autres marchandises plus loin. L'eau est ensuite renvoyée vers la rivière pour réduire l'impact du prélèvement sur l'écosystème aquatique. Le camion remonte à vide avec une batterie juste assez chargée pour lui permettre de regagner le sommet. Le coût s'élèverait entre 30 et 100 \$/MWh (coûts des centrales hydrauliques compris entre 50 et 200 \$/MWh). Cette technologie pourrait permettre de **générer 1 200 TWh dans le monde**, soit 4 % de la consommation d'énergie de 2019. Asie (617 TWh) et Amérique du Sud (466 TWh) présentent les deux plus gros potentiels.

> [Energie Plus](#) – 15/04/22

> Btp

Bien orientée en janvier avec une progression en volume de 16,5 % sur un mois et de 3,5 % sur un an, **l'activité des travaux publics a toutefois vacillé en février (- 7,5 % par rapport à janvier 2022 et - 3 % sur un an)**. D'après la **FNTF**, cette dégradation serait liée à l'inflation des coûts de production, étant donné qu'à " *un an d'intervalle (à fin décembre, dernière donnée définitive), l'index composite TPO1 augmente de +7,7%* " ! Cette tendance risque de perdurer compte tenu de la guerre en Ukraine qui devrait provoquer un " *renchérissement* " des prix de l'énergie et de certaines matières premières. Alors que le secteur privé paraît moins affecté, la FNTF constate également **l'atonie des commandes publiques** qui accusaient un recul de 5,4 % sur un an en février et " *demeurent à l'étiage sur des niveaux sensiblement inférieurs à l'avant crise* " depuis les élections municipales de 2020.

> www.batiactu.com – 8/04/22

> Nomination

Régis Le Drézen, remplace Sylvie Réveillon, en tant que **Délégué général de Think Smartgrids**, association de professionnels des réseaux électriques intelligents.

> [Contexte](#) – 5/04/2022